



**Balcons**  
**DU**  
**Cauphiné**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

● ● ● ●  
Conseil communautaire

24 octobre 2024

**Délibérations**  
**Conseil communautaire**  
**du 24 octobre 2024**

PROJET

L'ordre du jour sera le suivant :

**I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire**

**Transition et ingénierie**

1. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef : Attribution d'un marché public.
2. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes : Avenant n°1 au marché public

**Services à la population**

3. Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Attribution des marchés publics (2 lots)

**Institutionnel**

4. Satellites et syndicats : Mise à jour des représentations de la communauté de communes



Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef.  
Attribution du marché public

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant le projet de construction d'un bâtiment sur la commune de Saint-Chef destiné à accueillir une recyclerie ;

Considérant la consultation lancée le 19 juillet 2024 selon une procédure adaptée ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef ;

Considérant les 5 offres reçues dans les délais prescrits et l'analyse réalisée par les services de la communauté de communes, au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant l'avis de la commission achats réunie le 13 septembre 2024, laquelle valide l'analyse et le classement et propose de retenir le groupement DE PLUS BELLE (Montluel 01) – PMM (69) – 2IBAT (69), pour un montant de 111 000 € Hors Taxe (HT) soit 133 200 € Toute Taxe Comprise (TTC) ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef au groupement suivant : DE PLUS BELLE (Montluel 01) – PMM (69) – 2IBAT (69), pour un montant de 111 000 € HT, soit : 133 200 € TTC

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 23.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération, l'acte d'engagement ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marché.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,

Projet



Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes :  
Avenant n°1 au marché public

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu le code de la commande publique ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 novembre 2022 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes au groupement IMPULSE (Crolles 38) – SORAETEC – SALTO – CONCEPT ELEC – JPG Conseil – CANOPEE – SINEQUANON pour un montant de 201 746,20 € Hors Taxe » (HT) soit 242 095,44 € Toute Taxe Comprise (TTC) ;

Vu la délibération n°150-2022 du 15 décembre 2022 autorisant la signature de ce marché ;

Vu le marché n°2022MOE02 notifié le 31 décembre 2022 au mandataire du groupement, la société IMPULSE ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2024 ;

Considérant que suite aux phases diagnostic et avant-projet sommaire, il a été décidé d'interrompre les études de maîtrise d'œuvre afin de revoir le programme initial pour supprimer l'aménagement d'une salle devant accueillir notamment les réunions du conseil communautaire, et intégrer des bureaux supplémentaires en lieu et place de la salle ;

Considérant que suite à ces mêmes études de diagnostic, l'enveloppe prévisionnelle des travaux initialement fixée à 2 800 000 € HT nécessite d'être réévaluée afin de prendre en compte les exigences techniques liées aux

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

caractéristiques du bâtiment existant et des aménagements projetés ainsi que l'actualisation des prix prévisionnels, l'estimatif des travaux datant de 2020 ;

Considérant qu'il convient d'acter par un avenant au marché de maîtrise d'œuvre les modifications suivantes :

- La prise en compte de la modification du programme de l'opération ;
- La réactualisation de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux à hauteur de 3 800 000 € HT ;
- La modification des missions complémentaires ;
- La reprise des études de maîtrise d'œuvre par le groupement en phase Avant-Projet Sommaire (APS) sur la base du programme modifié ;
- La modification du montant du marché (forfait provisoire) ainsi que la répartition financière entre les cotraitants.

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes avec la société IMPULSE, mandataire du groupement titulaire du marché.

DIT que le montant de l'avenant est de 94 546.68 € HT, soit 113 456.02 € TTC, portant le marché initial à 296 292.88 € HT soit 355 551.46 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 23.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier



Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : attribution des marchés publics (2 lots)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant la fin de la durée des contrats de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les accueils de loisirs sans hébergement au 31 décembre 2024 ;

Considérant la consultation publiée le 24 mai 2024, selon une procédure adaptée, ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;

Considérant l'allotissement suivant : Lot n°1 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et lot n°2 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs sans hébergement ;

Considérant les offres reçues dans les délais prescrits ;

Considérant l'analyse réalisée par les services de la communauté de communes, au regard des critères de sélection des offres prévus dans le règlement de consultation ;

Considérant l'avis de la commission achats réunie le 13 septembre 2024, proposant les attributions suivantes :

- Lot n°1 - fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches : GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38)
- Lot n°2 - fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs sans hébergement : GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38)

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ATTRIBUE les marchés publics de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour les crèches (lot n°1) et les accueils de loisirs sans hébergement (lot n°2) à la société GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38), sous forme d'accords-cadres à bons de commandes d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, reconductible 3 fois.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 011, article 611.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération, les actes d'engagement ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marchés.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le/la secrétaire de séance

Le président,  
Jean-Yves Brenier



Gouvernance de la politique touristique - Renouvellement des membres du comité de direction de l'office de tourisme  
Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Mise à jour des représentations de la communauté de communes

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R133-3 et R133-4 du code du tourisme ;

Vu la délibération n°88-2017 du conseil communautaire relative à la création de l'établissement public industriel et commercial office de tourisme des Balcons du Dauphiné ainsi qu'à l'adoption de ses statuts ;

Vu la délibération n°13-2023 du conseil communautaire relative au renouvellement des membres du comité de direction de l'office de tourisme des Balcons du Dauphiné ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant la fin du mandat municipal de Clotilde Douchement ;

Considérant la proposition du président des Balcons du Dauphiné ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

NOMME XX en qualité de titulaire du collège des élus et XX en qualité de suppléante, le cas échéant.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le/la secrétaire de séance

Le président,  
Jean-Yves Brenier

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
	Maria SANDRIN (Arandon-Passins)
Aurélié DOTHAL (Hyères sur Amby)	Fernand MOREL (Vertrieu)
Annie POURTIER (Le Bouchage)	Michèle BONNIN (La Balme Les Grottes)
Emilie LOPEZ (Les Avenièrès Veyrins-Thuellin)	Frédéric RUIS (Montalieu-Vercieu)
Estelle KELLER (Morestel)	Nathalie PEJU (Porcieu Amblagnieu)
Alexandre DROGOZ (Saint Chef)	Jérôme GRAUSI (Saint Romain de Jalionas)
Frédérique LUZET (Saint Victor de Morestel)	Eric MOREL (Trept)
Philippe REYNAUD (Tignieu-Jameyzieu)	Corinne PERRET (Brangues)

Projet



Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

Commission Consultative des Services Publics Locaux  
(CCSPL) - Mise à jour des représentations de la communauté  
de communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 129-2020 du 17 septembre 2020 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant le siège de titulaire vacant ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération  
le conseil communautaire**

ÉLIT la liste des représentants annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces élections.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le secrétaire,  
Frédéric Géhin

Le président,  
Jean-Yves Brenier

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nora CHEBBI (Annoisin-Chatelans)	Frédéric GEHIN (Corbelin)
Sylvain GRANGER (Brangues)	
	Frédérique LUZET (Saint Victor de Morestel)
Stéphanie TAVERNESE ROCHE (La Balme Les Grottes)	Jean-Louis SBAFFE (Tignieu-Jamezieu)
Annie POURTIER (Le Bouchage)	Eric Morel (Trept)
Laurent GUILLET (Saint Hilaire de Brens)	Francis SPITZNER (Vertrieu)

Projet

Syndicat du gymnase la Pleïade - Mise à jour des représentations de la communauté de communes

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu la délibération n°113-2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 ;

Vu la délibération 132-2020 actant l'élection de représentants supplémentaires ;

Vu la délibération 108-2022 du 20 octobre 2022 actant la mise à jour des représentations de la communauté de communes ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant que la communauté de communes est en représentation-substitution et qu'elle doit désigner 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants ;

Considérant le siège de titulaires et quatre sièges de suppléant vacants ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération**  
**le conseil communautaire**

ÉLIT la liste des représentants annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces élections.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le secrétaire,

Le président,  
Jean-Yves Brenier

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jonathan Badet (Annoisin Chatelans=	Nora Chebbi (Annoisin Chatelans=
Claude Martinez (Chamagnieu)	Odile Chardon (Chamagnieu)
Christophe Lalice (Chozeau)	Denis Bouvier-Patron (Chozeau)
Luc N'Guyen (Dizimieu)	Axel Lecraz (Dizimieu)
Aurélie Dothal (Hières sur Amby)	Marie Joséphine Esteves (Leyrieu)
Jennifer Debaisieux (Hières sur Amby)	Eric Prud'Homme (Moras)
Stéphanie Tavernese Roche (La Balme les Grottes)	Corinne Georges (Saint Romain de Jalionas)
Estelle Doutel (Leyrieu)	Sylvie Dechanoz (Saint Romain de Jalionas)
Sylvie Bogas (Moras)	Philippe Reynaud (Tignieu-Jameyzieu)
Thierry Bekhit (Saint Romain de Jalionas)	Léon Paul Morgue (Vernas)
Yves Martelin (Saint Romain de Jalionas)	Fernand Morel (Vertrieu)
Lucette Brissau (Tignieu-Jameyzieu)	Joëlle Varcelice (Villemoirieu)
Karine Cadier (Vernas)	
Mathieu Solombrino (Vertrieu)	
Edouard Goncalves (Villemoirieu)	

Conseil d'Administration au collège de Saint Chef - Mise à jour  
des représentations de la communauté de communes

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

Vu le décret 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement modifie les règles de représentation des collectivités locales au sein des établissements.

Vu la délibération 128-2020 du 17 septembre 2020 désignant un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Vu la démission du conseil d'administration de madame Anne-Isabelle ERBS, en date du 21 août 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant le siège de titulaire vacant ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération**  
**le conseil communautaire**

ÉLIT la liste des représentants annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces élections.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le secrétaire,  
Frédéric Géhin

Le président,  
Jean-Yves Brenier

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Laurent GUILLET (Saint Hilaire de Brens)

Projet





**SYCLUM – Mise à jour des représentations de la  
communauté de communes**

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2024

**Présents** :

**Pouvoirs** :

**Excusés**

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L 5211-7, L 5711-1 et L.5721-2 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte,

Vu la délibération n°103-2020 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 et la délibération n°133-2020 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 désignant 16 conseillers titulaires et 16 conseillers suppléants ;

Vu la délibération 150-2021 du 16 décembre 2021 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 104-2022 du 20 octobre 2022 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 138-2022 du 15 décembre 2022 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 090-2024 du 20 juin 2024 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant les deux sièges de titulaire vacants ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DÉSIGNE la liste des représentants annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le secrétaire,

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Projet

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sylvain Juppet (Arandon Passins)	Marcel Gautier (Annoisin Chatelans)
Frédéric Gonzalez (Bouvesse Quirieu)	Corinne Perret (Brangues)
François Manon (Corbelin)	Jean-Yves Cado (Chamagnieu)
Denis Bouvier-Patron (Chozeau)	Anne Matillat (Chamagnieu)
Élisabeth Favre (Crémieu)	Yann Vigouroux (Charette)
	Florian Alma (Courtenay)
Jean-Pierre Berthelot (La Balme les Grottes)	Quentin Fourcaud (Dizimieu)
Sophie Ducare (Le Bouchage)	Stéphane Robert (Frontonas)
Christian Leprevost (Les Avenières Veyrins-Thuellin)	Bruno Petrozzi (Hières sur Amby)
Jean-René Rabilloud (Frontonas)	Christophe Perrier (Le Bouchage)
Patrick Rossi (Montalieu-Vercieu)	Bernard Castilla (Les Avenières Veyrins-Thuellin)
David Emeraud (Montcarra)	Jean-Paul Crollard (Leyrieu)
Alain Moiroud (Morestel)	Sylvie Bogas (Moras)
Joseph Quiles (Optevoz)	Gilbert Batier (Saint Sorlin de Morestel)
Stéphane Demains (Panossas)	Aurélie Vincent (Saint Victor de Morestel)
Eric Teruel (Parmilieu)	Cécile Dufat (Salagnon)
Nathalie Péju (Porcieu-Amblagnieu)	Isabelle Martin (Sermerieu)
	Michel Martin (Siccieu Saint Julien Carizieu)
Alexandre Drogoz (Saint Chef)	Françoise Souchaud (Soleymieu)
Laurent Guillet (Saint Hilaire de Brens)	Xavier Fournet (Trept)
Corinne Georges (Saint Romain de Jalionas)	Bernard Odet (Vénérieu)
Gilbert Pomet (Tignieu Jamezieu)	Gilles Sage (Vernas)
Jean-Yves Roux (Vasselin)	Alexandra Contamin (Veysillieu)
Maurine Belantan (Vézeronce Curtin)	Patrick Ferraris (Vignieu)
Jean-Marie Oger Prévot (Saint Marcel Bel Accueil)	Joëlle Varcelice (Villemoirieu)